



PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIÉ

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET DU GRAND PUBLIC

Rappel de la méthode de consultation du Plan de Mobilité Simplifié :

- Consultation des acteurs et institutions concernés par la mobilité (article L1214-36-1 du Code des transports) : Conseil Régional ; Conseil Départemental ; Conseils municipaux concernés ; Autorités Organisatrices de la Mobilité limitrophes (CC Chavanon Combrailles et Volcans, CA Riom Limagne et Volcans, Clermont Auvergne Métropole, CC Mond'Arverne Communauté, CC Massif du Sancy, CC Sumène Artense, CC Haute Corrèze Communauté) ; Comité de Massif : consultation de 3 mois, dont l'avis est réputé favorable si l'acteur ne donne aucune réponse : période du 6 juin au 6 septembre 2025
- Consultation à leur demande de certains organismes en lien avec le développement de la politique mobilité (article L1214-36-1 du Code des transports) : demande de consultation exprimé par la Direction Départementale des Territoires, la Plateforme Mobilité du Puy de Dôme, l'association Le Lien de Saint-Bonnet-près-Orcival, et la Fédération Agir pour la ligne ferroviaire Volvic - Le Mont-Dore - Ussel - Tulle : consultation de 3 mois, dont l'avis est réputé favorable si l'acteur ne donne aucune réponse : période du 6 juin au 6 septembre 2025
- Consultation du public de 21 jours minimum au format papier et numérique (article L123-19-1 du code de l'environnement) : période du 22 septembre au 13 octobre 2025

Acteurs (partenaires institutionnel /tout public)	Avis (favorable / défavorable / réputé favorable)	Type + date	Remarques	Prise en compte dans le PDMS (OUI/NON) et justification
Consultation des acteurs et institutions concernés par la mobilité				
<i>Communes</i>				
Aurières	Favorable	Délibération le 15/07/2025	Aucune remarque	
Avèze	Favorable	Délibération le 04/07/2025	Aucune remarque	
Bagnols	Réputé favorable			
Ceyssat	Réputé favorable			
Cros	Réputé favorable			
Gelles	Réputé favorable			
Heume- L'Eglise	Réputé favorable			
La Tour d'Auvergne	Réputé favorable			
Labessette	Réputé favorable			
Laqueuille	Favorable	Délibération le 20/06/2025	Aucune remarque	
Larodde	Réputé favorable			
Mazayes	Favorable	Délibération le 10/06/2025	Aucune remarque	
Nébouzat	Favorable	Délibération le 10/07/2025	Aucune remarque	
Olby	Favorable	Délibération le 27/05/2025	Aucune remarque	
Orcival	Favorable	Mail le 13/07/2025	Aucune remarque	

Perpezat	Réputé favorable			
Rocheft-Montagne	Favorable	Délibération le 19/06/2025	Aucune remarque	
Saint Bonnet Près Orcival	Favorable	Délibération le 20/06/2025	Aucune remarque	
Saint Donnat	Réputé favorable			
Saint Julien Puy Lavèze	Favorable	Délibération le 30/06/2025	Aucune remarque	
Saint Pierre Roche	Réputé favorable			
Saint Sauves d'Auvergne	Réputé favorable			
Saulzet le Froid	Réputé favorable			
Singles	Réputé favorable			
Tauves	Réputé favorable			
Trémouilles Saint Loup	Réputé favorable			
Vernines	Réputé favorable			
AOM Voisines				
Mond'Arverne Communauté	Favorable	Mail le 16/07/2025	Aucune remarque	
Sumène Artense	Favorable	Délibération le 26/06/2025	Aucune remarque	
Chavanon Combrailles et Volcans	Favorable	Délibération le 01/07/2025	Aucune remarque	

Riom Limagne et Volcans	Réputé favorable			
Suyndicat Mixte des Transport en Commun de l'Agglomérati on Clermontoise	Favorable	Courrier le 19/08/2025	Aucune remarque	
Haute Corrèze Communauté	Favorable	Courrier le 28/08/2025	Aucune remarque	
Massif du Sancy	Favorable	Délibération le 24/07/2025	Aucune remarque	
<i>Autres partenaires institutionnels</i>				
Conseil Régional - Région Auvergne Rhône Alpes	Favorable	Courrier le 14/10/2025	Aucune remarque	
Conseil Département al du Puy de Dôme	Réputé favorable			

			Axes d'amélioration :	
Comité de Massif - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Favorable	Audition + avis par courrier le 22/07/2025	- Assurer l'inclusion des commerces de proximité ruraux dans la stratégie	OUI pris en compte dans le PDMS Pris en compte dans un des axes de la stratégie "favoriser le développement économique et l'attractivité grâce à la mobilité", notamment avec l'objectif n°2 "renforcer la fréquentation des pôles commerciaux et de services du territoire"
			- Planifier activement et étendre l'équipement en bornes de recharge pour véhicules électriques, en particulier dans les bourgs et sur les sites touristiques et culturels, en appliquant l'obligation légale depuis janvier 2025 pour les parkings de plus de 20 places de stationnement	OUI pris en compte dans le PDMS Ajustement de l'action n°12 "Mailler le territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques" en ajoutant la réalisation d'un recensement des parkings de plus de 20 places de stationnement soumis à l'obligation légale depuis janvier 2025 d'installer des IRVE. Recensement à mettre à jour annuellement.
Comité de Massif - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Favorable	Audition + avis par courrier le 22/07/2025	- Continuer d'adapter les solutions de mobilité aux caractéristiques spécifiques des différentes zones du territoire	OUI pris en compte dans le PDMS Expliqué notamment dans le diagnostic (territoire entre influence métropolitaine et ruralité, évolution de la population disparate, disparité géographique des classes d'âge, disparité d'accès aux pôles intermédiaires et grandes agglomérations, etc.). Pris en compte dans la stratégie avec une stratégie mobilité pour tous les motifs, pour tous les publics et pour tous le territoire qui s'exprime par la mise en place d'un "bouquet de service mobilité" adapté à Dômes Sancy Artense.

Comité de Massif - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Favorable	Audition + avis par courrier le 22/07/2025	- Expérimenter un plan de mobilité employeur au sein de la collectivité pour avoir une posture d'exemplarité vis-à-vis des entreprises	OUI pris en compte dans le PDMS Ajout dans l'action n°16 "Accompagner les entreprises vers de nouvelles solutions de mobilité" en ajoutant la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur au sein de la collectivité. En citant par exemple des actions pour favoriser la mobilité durable des aides à domicile, pour inciter au covoiturage entre salariés, etc.
Consultation à leur demande de certains organismes en lien avec le développement de la politique mobilité				
Direction Départementale des Territoires du Puy de Dôme	Favorable	Courrier avec avis et conseils le 14/08/2025	Axes d'amélioration :	
			- Fiche action 6 : envisager l'autostop organisé parmi les solutions possibles dans l'étude comparative : pratique qui peut être facilement mis en place et à faible coût, possibilité de capitaliser l'expérience du Massif du Sancy	OUI pris en compte dans le PDMS Ajout dans la fiche action n°6 "identifier les outils les plus facilitants pour le covoiturage des habitants de Dômes Sancy Artense" les solutions développées dans les AOM voisines qui peuvent être inspirantes pour Dômes Sancy Artense : SMTC avec Mov'Ici, Halt'O Stop au Massif du Sancy, Blablacar Daily à Saint Eloy, etc.
			- Fiche action 10 : compléter la fiche par un renvoi vers les cahiers de recommandations du CEREMA qui font figure de guide et de référence en matière d'infrastructures cyclables. Cela est d'autant plus important que le respect de ces recommandations est un des critères pour l'obtention de subventions (fonds vert notamment).	OUI pris en compte dans le PDMS Ajout dans la fiche action n°10 le renvoi vers les recommandations du CEREMA, dans le paragraphe expliquant les différents types d'aménagement cyclables adaptés aux territoires ruraux

Direction Département ale des Territoires du Puy de Dôme	Favorable	Courrier avec avis et conseils le 14/08/2025	- Fiche action 12 : Compléter l'action avec le recensement des poches de stationnement de plus de 20 places du territoire. Celles-ci sont concernées par l'article 118 de la Loi Climat et Résilience qui impose la réalisation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique depuis le 1er janvier 2025. Le respect de cette mesure permettra également de répondre à l'objectif de maillage du territoire en IRVE.	OUI pris en compte dans le PDMS Ajustement de l'action n°12 "Mailler le territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques" en ajoutant la réalisation d'un recensement des parkings de plus de 20 places de stationnement soumis à l'obligation légale depuis janvier 2025 d'installer des IRVE. Recensement à mettre à jour annuellement.
			- Fiche action 16 : la collectivité pourrait se positionner en tant qu'acteur exemplaire au titre de cette action, en lançant par exemple son propre Plan de Mobilité Employeur (PDME) et faire bénéficier de cette expérience le réseau des employeurs du territoire.	OUI pris en compte dans le PDMS Ajout dans l'action n°16 "Accompagner les entreprises vers de nouvelles solutions de mobilité" en ajoutant la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur au sein de la collectivité. En citant par exemple des actions pour favoriser la mobilité durable des aides à domicile, pour inciter au covoiturage entre salariés, etc.

Direction Département ale des Territoires du Puy de Dôme	Favorable	Courrier avec avis et conseils le 14/08/2025	- Revoir la stratégie financière du document : faire une synthèse de toutes les sources financières que la CC a identifié dans ses fiches actions + supprimer mention du VM car pas concerné au vu du plan d'action et donc revoir la stratégie financière du document.	OUI pris en compte dans le PDMS Réorganisation de la stratégie financière du plan de mobilité simplifié organisée comme suit : - Tableau du budget du PDMS avec une entrée investissement et une entrée fonctionnement dans lequel on reprend toutes les dépenses (en fonction des actions) et toutes les recettes identifiées - Bilan des sources financières sur lesquelles la CC souhaitent s'appuyer pour mettre en oeuvre le PDMS - Suppression de la partie concernant le versement mobilité
			- Priorisation insuffisante : au regard des besoins de financement qui risquent d'être conséquents, une hiérarchisation des actions plus importante pourrait être réalisée, en faisant ressortir un plus petit nombre d'actions qui constituent un socle incontournable d'intervention et qui justifiera prioritairement la base des sollicitations financières	OUI pris en compte dans le PDMS Réorganisation de la priorisation des actions : - Détail de la graduation de la priorité dans l'explication de la fiche action en page 15 - Revoir la priorité et le calendrier donné à chaque action - Ajout d'une partie sur le socle incontournable des mobilités en Dômes Sancy Artense selon les élus - Modification du calendrier selon les 3 niveaux de priorité (forte, moyenne, faible).

Direction Département ale des Territoires du Puy de Dôme	Favorable	Courrier avec avis et conseils le 14/08/2025	- Modalités de suivi insuffisantes : le document pourrait être complété par une description des principes de fonctionnement du suivi : comité de pilotage / technique / comité des partenaires, etc.	OUI pris en charge dans le PDMS : <u>Principe de fonctionnement du suivi :</u> - Cellule technique interne : suivi du PDMS avec Vice Président Mobilité, Directrice Générale des Services, Techniciens mobilité + éventuellement intervenants extérieurs si cela est jugé nécessaire. - Cellule politique : Comité des Partenaires (cellule identifié pour suivre le PDMS), instances de gouvernance de la Communauté de communes (Commission mobilité, Bureau des maires, Conseil communautaire). <u>Protocole de suivi et d'évaluation :</u> - Elaboration d'un tableau récapitulatif des indicateurs techniques de chaque action, avec l'état des lieux au lancement du PDMS (2025) et la fréquence de suivi (annuelle, 5 ans). - Reprise du tableau des indicateurs globaux (indicateurs écologiques, indicateurs mobilité).
Plateforme Mobilité du Puy de Dôme	Réputé favorable			
Association Le Lien de Saint Bonnet près Orcival	Réputé favorable			

Fédération Agir pour la ligne ferroviaire Volvic - Le Mont Dore - Ussel - Tulle	Favorable	Mail le 15/10/2025	Quelques remarques :	
			Diagnostic mobilité :	
			P 24 : Tracer ligne de train en pointillé	NON pas pris en compte dans le PDMS car : ici il s'agit de la carte des services de mobilité fonctionnels, proposés au moment du diagnostic aux habitants de DSA, le train n'étant pas à ce jour une solution de transport tout public car utilisé seulement pour du fret.
			P 41 : Ce sont deux trains par semaine (mercredi et vendredi)	OUI pris en compte dans le PDMS : Modification apportée page 41 du diagnostic
			Stratégie	
			P 14 : Orientations, envisager le retour du train	NON pas pris en compte dans le PDMS car : le retour du train est intégrer dans l'action n°1 du PDMS. Les élus de Dômes Sancy Artense n'ont pas voulu en faire une grande orientation stratégique
			P 24, point 2 : Améliorer le stationnement, c'est surtout éviter les voitures en amont	NON pas pris en compte dans le PDMS car : ici "améliorer le stationnement" consiste plutôt à réguler les fréquentations des sites majeurs et à sécuriser le stationnement pour le tout public mais aussi pour les espaces naturels sensibles impactés par des incivilités L'idée n'est pas de proposer des navettes touristiques qui abonderont la fréquentation, ce qui limiterai les voitures en amont, mais plutôt à sécuriser l'existant.
			11	

Fédération Agir pour la ligne ferroviaire Volvic - Le Mont Dore - Ussel - Tulle	Favorable	Mail le 15/10/2025	P 39, descriptif action : Voies vertes sur routes (Exemple d’Epinal)	NON pas pris en compte dans le PDMS : ici on ne donne pas d'exemple, mais les exemples sont stockés pour être éventuellement réutilisés
			P 42 : Pourquoi ne pas lancer un concours auprès des artisans locaux pour la création et la réalisation d’abris vélos ?	OUI pris en compte dans le PDMS : Ajout d'un élément dans le point sur les équipements vélo : "Utiliser le tissu économique local pour mettre en œuvre cette action"
			P 56 : Tracer ligne de train en pointillé	OUI pris en compte dans le PDMS
			P 58, calendrier prévisionnel de PdMS : Point 10, la priorité devrait être forte dès 2026	NON pas pris en compte dans le PDMS : les élus locaux ont identifié les actions cyclables comme non prioritaires pour le territoire, avec des actions qui se mettront en place plutôt dans la deuxième partie du PDMS, soit à partir de 2030
			Annexes	
			Annexe 2 P 26 : La salle de la gare de Laqueuille était fermée lors de notre passage fin août	NON pas pris en compte dans le PDMS : Les annexes ne sont pas modifiables, puisqu'il s'agit de documents de travail qui ont permis d'aboutir à des conclusions pour avancer sur les mobilités. Les remarques sont néanmoins prises en compte pour d’éventuelles d'autres enquêtes des ménages.
			Annexe 6 page 1 : une petite faute d’inattention : Ce questionnaire se remplit en 15 à 20 minutes environ. Il est totalement anonyme et réservé aux ménages du territoire de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.	
			Annexe 7 : Il manque un questionnement sur le train du genre : prendriez vous le train si la ligne était ré-ouverte avec des horaires adaptés	
			Annexe 8 : Idem, il manque des questions sur le train	
Consultation du public				
Aucun avis du public				